

**ROSE NADINE MAHOULA NDJOKWE**

**POLICE ET SECURITE AU CAMEROUN :  
ORGANISATION ET REORGANISATIONS  
DES PRATIQUES POLICIERES.**

**1960-1971**

Regards sociologiques n° 57-58, pp.57-67.  
2021. ISSN 1164-0871

---

*La fin de la Deuxième Guerre mondiale marque un tournant décisif dans les revendications nationalistes en Afrique en général et au Cameroun en particulier. Dans ce pays, le fossé entre les exigences des nationalistes et des antinationalistes conduit les premiers à passer à une action militaire. Pour juguler celle-ci, la police doit se remettre en question. Ce qui l'amène à revoir son organisation, ses méthodes et ses effectifs. La Police renforce également, par souci d'efficacité ses rapports de coopération et de collaboration avec les différents corps de l'armée et de la gendarmerie. Cette collaboration la conduit à initier des réformes internes particulièrement importantes. Malgré les efforts entrepris pour une pratique policière régie par une déontologie stricte, la Police camerounaise recèle encore des faiblesses, notamment dans son mode de répression des insurgés et dans son comportement envers les populations.*

---

L'accession du Cameroun à l'indépendance ne figurait pas dans les statuts<sup>1</sup> de l'UPC. Et pourtant, tout son combat visait effectivement cette indépendance. Car dès 1949, les pétitions formulées et minutieusement préparées par l'Union des Populations Camerounaises – UCP<sup>2</sup> et envoyées à l'ONU, posaient clairement la question de l'indépendance du Cameroun. L'UPC la fixait dans un délai de dix ans pour la durée de la tutelle à compter du 13 décembre 1946.<sup>3</sup> Suite aux décisions prises lors du congrès d'Eseka en 1952, ce parti va envoyer ses représentants devant la quatrième commission de l'Assemblée Générale pour défendre la question de l'indépendance du Cameroun. Um Nyobe qui fut mandaté pour cette mission la remplit convenablement, mais sans le succès escompté.<sup>4</sup> Ceci va envenimer la situation politique au Cameroun avec pour conséquences les affrontements que l'histoire du Cameroun retient comme étant les « émeutes de mai 1955. » L'influence de L'UPC auprès des masses populaires préoccupe de plus en plus l'administration coloniale française qui mettra tout en œuvre pour contrecarrer les velléités upécistes. 1955 peut être

vu comme un tournant décisif qui, 50 ans après les indépendances, est considéré comme marquant dans l'histoire du Cameroun.

En effet, l'éveil du nationalisme d'après-guerre marqua le début d'une ère de revendications qui à l'origine a entraîné de nombreuses exactions. Celles-ci naquirent de la divergence d'idées entre les antinationalistes et les nationalistes au sujet de l'indépendance. Car, si pour les uns l'indépendance devait être imminente, pour les autres, il aurait été incongru de la précipiter car il fallait certains préalables pour envisager ce processus. C'est de cette imbroglie que naquirent les exactions qui allaient embraser le Cameroun au cours des années 1960 à 1971.

L'intransigeance des nationalistes devant les tentatives de négociation et de réconciliation de l'administration dans les années 1960, provoqua une insurrection encore plus violente qui conduisit le territoire dans une sorte d'anarchie.

C'est donc au regard de ce contexte de turbulence, d'insécurité et d'instabilité politique que les autorités administratives réorganisèrent le système de défense et de sécurité de la Police. Ainsi, dès 1960, l'autonomie statutaire de la Police fut modifiée et les techniques de la Police restructurées. En effet, si l'on prend en compte l'ampleur de l'insécurité et le caractère relativement embryonnaire des méthodes et surtout des missions régaliennes de la Police, il y a lieu de se demander comment elle réussit à vaincre les mêlés insurrectionnelles des nationalistes. Mieux, comment elle se déploie aux côtés des autres forces de l'ordre pour vaincre ce qu'on appelait les "trublions" ? Autrement dit, quelles furent les techniques et les méthodes utilisées par la

---

<sup>1</sup> L'antipathie de l'administration vis-à-vis des nationalistes depuis la dissolution du Rassemblement Camerounais -RACAM - le 6 avril 1947 justifierait cette situation.

<sup>2</sup> C'est Um Nyobè qui l'affirme, ajoutant qu'il y eut cette année-là jusqu'à 68 pétitions envoyées par les Camerounais. Cf. A. Mbembe, *Ruben Nyobe*.

<sup>3</sup> Zang Atangana, J.M. *Les forces politiques au Cameroun réuni*, Tome III, Paris, L'Harmattan, 1989, P.92.

<sup>4</sup> Ceci a été causé par l'administration qui n'avait cessé d'envoyer ses délégations pour réfuter les idées de l'UPC.

Police face au contexte bouillant d'insécurité au Cameroun de 1960 à 1971.

Mettre en exergue le rôle majeur de la Police dans ce processus de lutte contre l'insécurité au Cameroun est la tâche que nous nous assignons dans cette communication. Pour le faire, nous allons tour à tour présenter les repères et les réformes initiées au sein de ce corps, présenter l'interaction de la Police avec les autres forces de maintien de l'ordre et jeter un regard sur les problèmes rencontrés par la Police dans ces missions.

### **Repères et réformes de la police**

Jusqu'en 1916, le Cameroun, administré par la France disposait d'un régiment indigène<sup>1</sup> réparti dans 9 circonscriptions administratives. A la fois force de défense et de Police, ce régiment allait connaître une transformation remarquable<sup>2</sup> dans ses missions et son statut. Sur ce, il importe ici de présenter en premier les repères de la police ensuite ses transformations.

### **Aux origines de la police**

L'institution du corps de police au Cameroun remonte à 1925 lors de la création par arrêté du 04 avril 1925 d'un commissariat de police à Yaoundé par le Gouverneur Théodore Paul Marchand. Huit mois plus tard, c'est-à-dire le 07 novembre 1925<sup>3</sup>, un arrêté portant création d'un commissariat de police indigène fut ordonné à Douala. Celui-ci sera dirigé par le Français Bouquinot (premier commissaire central de la ville de Douala)<sup>4</sup>. Il faut noter que dans les deux commissariats, ce sont les

<sup>1</sup> Augustin Anangmo, "L'armée et la police : organisation et rôle dans l'administration du Cameroun français (1916-1939)", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 1992, P.5.

<sup>2</sup> JOCF 1925, arrêté du 04 Avril 1925 portant organisation d'un corps régulier de police indigène à Yaoundé, P.58.

<sup>3</sup> ANY JAC, 29 Avril 1925, P. 209.

<sup>4</sup> Jean Emile Yap, « Historique et évolution de la sûreté Nationale. Les rapports entre la sûreté et les autorités judiciaires », conférence donnée à l'ENAM en 2001. Inédit.

agents de Douala qui étaient les mieux traités<sup>5</sup>. Les tableaux suivants illustrent mieux nos propos.

**Tableau I : Grade et solde mensuelle des agents de police du commissariat indigène de Yaoundé en 1925 et 1928.**

Grade	Solde mensuelle en F	
	1925	1928
Agent	20 F	75 F
Caporal	30 F	100 F
Sergent	50 F	100 F

*Source : JOC du 15 mai 1928, P.209.*

**Tableau II : Grade et solde mensuelle des agents du corps spécial de police de Douala de 1925 à 1930.**

Grades	Insignes	Solde mensuelle	
		1925	1930
Agent de police de 2 <sup>ème</sup> classe	Pas d'insigne	-	215 F
Agent de police de 1 <sup>ère</sup> classe	Un galon d'or sur chaque bras	200 F	275 F
Brigadiers	Deux galons d'or sur chaque bras	300 F	375 F
Brigadiers chefs	Un galon d'adjudant en trèfle	350 F	385 F

*Source : JOC du 1<sup>er</sup> décembre 1925-1930, PP.517-518.*

Ces tableaux attestent que le commissariat de sécurité publique de Douala était mieux organisé que celui de Yaoundé. il est vrai que Douala a été investie comme capitale par la colonisation portugaise, anglaise, allemande et française.

Les missions qui incombait à la police étaient le maintien de l'ordre, la sécurité et la tranquillité publique sur l'ensemble du territoire camerounais<sup>6</sup>.

<sup>5</sup> A cause du rôle capital et de la position stratégique du commissariat de Douala, zone de prédilection des rebelles. Cf. JOC du 1<sup>er</sup> décembre 1925 P.517.

<sup>6</sup> Jean Emile Yap, « Historique et évolution de la sûreté Nationale. Les rapports entre la sûreté et les autorités

L'uniforme entre 1925 et 1930 comprenait un casque colonial, deux pantalons kaki avec jambières, deux vareuses de toiles kaki, deux paires de souliers en cuir et une pèlerine imperméable de couleur kaki<sup>1</sup>.

Par la suite, des réformes apparurent dans les années 1934. Elles concernaient les trois commissariats de police spéciale créés à Douala, Kribi et Garoua<sup>2</sup> avec pour principaux objectifs de surveiller les activités de tous les suspects européens ou autochtones, d'empêcher l'exode illégal de la main d'œuvre camerounaise et enfin de surveiller l'immigration et de maintenir l'ordre public.

Il faut noter comme le souligne Paul Pondi que, l'histoire de la Police « ne procède pas d'une volonté déterminée de l'autorité de l'époque de doter le Cameroun d'un service de police organisé, mais bien d'une nécessité engendrée par l'urbanisation intensive du pays » causée par l'exode rural, lui-même provoqué comme le souligne Marc-Michel par « une paupérisation paysanne »<sup>3</sup>, en renforcement du travail forcé dans les campagnes et l'attraction des cités urbaines. Ainsi, au regard de l'accroissement de l'insécurité sur l'étendue du territoire, la création d'un corps de police s'avéra indispensable.

Du détachement de ces différents corps à partir de 1925 naquit une véritable structure de Police dite indigène<sup>4</sup> avec de services aux missions spécifiques. Ainsi dès 1930, suite à la forte urbanisation du pays et à l'éveil des nationalistes à la vie politique<sup>5</sup>, la Police généralement appelée "corps de Police indigène" se vit confier de nouvelles missions.

Dès 1939, les missions de la Police furent améliorées. De la surveillance de la ville, le rôle de la Police s'étendit aux renseignements généraux.

---

judiciaires », conférence donnée à l'ENAM en 2001. Inédit.

<sup>1</sup> ANY, JOC, 1<sup>er</sup> décembre 1925, P.517.

<sup>2</sup> Paul Pondi, *la Police au Cameroun ; naissance et évolution*, Yaoundé, Clé, 1988, P.9.

<sup>3</sup> Marc Michel : *Décolonisation et émergence du tiers monde*, Paris, Hachette, 1993, P35.

<sup>4</sup> JOCF 1925, P.229.

<sup>5</sup> Revendications orchestrées après la signature du traité de Versailles en 1919 par les chefs Douala pour faire partir les Français du Cameroun. Et lorsqu'en 1920, Jules Gaston Cardé confie les missions de police à la gendarmerie, l'objectif principal est de mater l'esprit de rébellion qui prend corps.

Ceux-ci avaient une double utilité, à savoir : prévenir les troubles à l'ordre public afin de ne pas avoir à les réprimer et apporter des informations pour réprimer efficacement les troubles lorsque cela s'avérait nécessaire. Ceci était dû à l'accroissement de la contrebande dans la ville de Douala. Il s'agissait du recrutement clandestin des travailleurs et de l'importation frauduleuse d'alcool, de stupéfiants, d'armes et de munitions.<sup>6</sup>

### Les mutations de la police

---

De 1950 à 1960, des avantages furent octroyés aux cadres européens au détriment des Africains comme l'indique le tableau n°3. L'évolution s'observait également au niveau du personnel indigène qui à partir de 1960, fut admis dans la Police par voie de concours. Cette situation allait évoluer jusqu'à l'indépendance du Cameroun où, devant l'ampleur des événements relatifs à la situation interne du pays, le détachement de la Police, suivant la loi cadre Defferre du 23 Juin 1956, vit ses missions nettement modifiées. Autrement dit, avec la montée de l'insécurité dans les années 1960, la police avait pour mission spéciale de déployer sur le territoire des agents de renseignements et de force de maintien de l'ordre, afin de prévenir et de réprimer au besoin les débordements éventuels. En accord avec les autorités administratives, ces agents vont renforcer l'appareil répressif de l'Etat afin de faire connaître son autorité partout où besoin se faisait ressentir.

En réponse à l'agitation upéciste, il fut institué dans la formation des agents de police, conformément à leur statut de force civile et de force régulière, une formation militaire au cours de laquelle les apprenants se perfectionnaient en topographie, en technique de minage et déminage, en armement, en tir et en droit militaire.<sup>7</sup> Ces cours étaient dispensés à l'Ecole Nationale Supérieure de police par les officiers Supérieurs de l'Armée Nationale. Ils étaient pour la plupart enseignants à l'école militaire Inter Armée du Cameroun pour une durée maximale de 45 jours<sup>8</sup>.

---

<sup>6</sup> P. Pondi, *La police au Cameroun...* P.24.

<sup>7</sup> Arrêté n° 250/CAD/ PR du 7 octobre 1960 fixant les conditions d'accès à l'ENSP.

<sup>8</sup> La presse du Cameroun n°2025 Novembre 1950 .P 9.

**TABLEAU III : HIERARCHIE DES GRADES DES CADRES LOCAUX EUROPEENS ET AFRICAINS DANS LA SURETE GENERALE DE 1950 A 1960**

Cadre local européen		Cadre local africain	
Hierarchie	Solde en F	Hierarchie	Solde en F
Inspecteur		Secrétaire adjoint	
Stagiaire	54.000	Stagiaire	15.000
De 2 <sup>ème</sup> classe	60.000	De 3 <sup>ème</sup> classe	17.000
De 1 <sup>ère</sup> classe	69.000	De 2 <sup>ème</sup> classe	19.000
		De 1 <sup>ère</sup> classe	21.000
Inspecteur principal		Secrétaire adjoint hors classe	
De 3 <sup>ème</sup> classe	78.000	Avant 2 ans	24.000
De 2 <sup>ème</sup> classe	84.000	Après 3 ans	27.000
De 1 <sup>ère</sup> classe	87.000	Après 4 ans	30.000
Commissaire		Inspecteur adjoint	
stagiaire	87.000	Stagiaire	30.000
De 3 <sup>ème</sup> classe	96.000	De 4 <sup>ème</sup> classe	33.000
De 2 <sup>ème</sup> classe	105.000	De 3 <sup>ème</sup> classe	36.000
De 1 <sup>ère</sup> classe	114.000	De 2 <sup>ème</sup> classe	39.000
		De 1 <sup>ère</sup> classe	42.000
<b>Commissaire principal</b>		<b>Inspecteur adjoint</b>	
De 3 <sup>ème</sup> classe	128.000	Avant 3 ans	45.000
De 2 <sup>ème</sup> classe	130.000	Après 3 ans	48.000
De 1 <sup>ère</sup> classe	150.000	Après 6 ans	51.000

Source : J.O.C.F., du 10 avril 1960, p. 552 (Synthèse des tableaux.

Pour ce qui est du recrutement, depuis les années 50, le concours était resté la voie principale, mais non exclusive<sup>1</sup> d'adhésion à la police. Etait admis au concours tout Camerounais âgé de 20 ans au moins et de 26 ans au plus, révolus avant la date du concours ; ayant une taille de 1 mètre 67 au moins ; apte aux épreuves physiques fixées par le directeur de la sûreté générale ;<sup>2</sup> sachant parler et écrire le français, jouir de ses droits civiques et politiques ; étant reconnu indemne de tout cas de maladie tel la tuberculose, le cancer, le « mal de nerf »<sup>3</sup>. Les agents de Police ayant reçu ces formations adaptées à leurs missions pour faciliter leurs opérations vont accentuer leurs actions dans le domaine des

enquêtes, des patrouilles, du couvre-feu et de l'obtention de renseignements (la torture). Un accent fut mis sur la création d'un comité extraterritorial des forces de Police<sup>4</sup>, une équipe commune d'enquêteurs, initiée par les Chefs de Police de l'Afrique centrale<sup>5</sup>. Une collaboration de

<sup>4</sup> Le Cameroun va solliciter l'assistance technique de la France en matière de matériel et de formation. Ainsi, le 13 novembre 1960, le premier accord d'assistance technique est signé entre le Cameroun et la France. Cf. VT Livine, *le Cameroun*, T2, Paris, nouveaux horizons, 1970, P. 177.

<sup>5</sup> L'article 14 de la convention d'entraide judiciaire en matière pénale conclue entre les Etats de l'Union prévoit une enquête discrète doit être autorisée par les autorités compétentes de l'Etat requis. Les deux partenaires doivent ensemble déterminer la durée de l'enquête, ses modalités précises ; l'enquête devant être

<sup>1</sup>P. Pondi, intervention à l'émission télévisée « Histoire des grandes figures » CRTV, juin 1999 à 21h30mn.

<sup>2</sup> La presse du Cameroun n°2025 Novembre 1959, P.9.

<sup>3</sup> Ibid.

la Police avec la population pour faciliter les enquêtes sera exploitée.

Dans les années 1966, toujours dans l'optique d'opérer des transformations, le recrutement de nouveaux agents fit accroître les effectifs de la Police par Décret présidentiel. Ces agents reçurent une formation accélérée à l'École nationale Supérieure de Police. Ainsi, pour une sécurisation efficace de l'étendue du territoire camerounais et au regard de l'évolution des missions de la Police, les forces de Police s'unirent aux autres forces de maintien de l'ordre pour venir à bout de la rébellion galopante au Cameroun des années 1960 à 1971.

### **La collaboration et la coopération des services annexes**

La coopération dans la sécurité du territoire camerounais, s'est manifestée notamment dans les échanges entre les différentes forces de maintien de l'ordre.

### **Les échanges entre la Police et les forces militaires**

La Police et l'armée ont de manière simultanée, participé à la lutte contre l'insécurité armée au Cameroun dans les années 1960-1971. Bien qu'ayant pour mission de maintenir l'ordre et la sécurité en zone urbaine, la situation sociopolitique marquée par de graves problèmes de "maintien de l'ordre" amena les forces de Police à exercer des missions bien au-delà de leurs fonctions régaliennes<sup>1</sup>. Nous pouvons citer l'aspect répressif composé de tortures, de brimades, d'interrogatoires musclés dans les geôles de Mantoum ou de Tcholloré ; des supplices, des opérations de harcèlements et d'isolements dans la prison de Yoko.

Ainsi, pour venir à bout de l'insécurité, la Police se trouva mêlée aux actions de l'armée. Cette dernière, étant considérée comme une machine des opérations répressives, allait ainsi dicter la conduite à tenir dans le processus de la lutte contre le phénomène d'insécurité au Cameroun<sup>2</sup>. En

---

menée dans le respect de la loi et des procédures de l'Etat.

<sup>1</sup> Mongo Béti, *Main basse sur le Cameroun*, Rouen ; les peuples noirs, 1984, P.164.

<sup>2</sup> Liboire Ayissi, les armées africaines entre la sécurisation et la répression impact tribune, P.10

collaboration, le BURFAN (Bureau de Renseignement de Forces Armées Nationales) et le SEDOC (Service d'Etude et de la Documentation) fournissaient des renseignements aux agents de la BMM (Brigade Mixte Mobile) dans le cadre de la lutte anti-terroriste<sup>3</sup>.

La Police, sous l'égide de l'armée avait pris des dispositions qui consistaient à :

- déployer les éléments de l'armée sur les lieux qui leurs avaient été désignés par les éléments du renseignement du BURFAN et du SEDOC. Ces éléments avaient le devoir suivant la loi N°90/054 du 19 décembre 1965, de préserver l'ordre public ou de le rétablir quand il avait été troublé. Autrement dit, dans le cas express de conscientiser l'ensemble des "trublions" qui installaient un climat d'insécurité dans l'ensemble du territoire<sup>4</sup> ;

- assister également au déplacement sur les lieux sur ordre du PC mixte (Poste De Commandement mixte) des unités de constat. Maurice Teukem, ancien Commando de la Garde civique nous relate d'ailleurs à cet effet que :

« *Le renseignement donné par les éléments du BURFAN et ceux du SEDOC ont permis aux forces de la BMM d'effectuer des descentes musclées en lieu et place des villages Fotouni par Bafang où de nombreux camp "rebelle" avaient été massacrés, brûlant au passage les cases et les champs des paysans*<sup>5</sup>. »

Dans l'optique de lutter contre cette insécurité notoire, les fonctionnaires de la police dans les BMM, mataient de manière brutale et même parfois sans aucun respect des textes juridiques, les nationalistes et les patriotes camerounais disciples de Um Nyobé, Félix Moumié, Ernest Oaundié. Et dans le cas extrême et surtout en cas de nécessité, les éléments des BMM demandaient du renfort sur ordre du commandant d'armes et la réquisition si possible des commandos de la garde civique<sup>6</sup>. (Ces

---

<sup>3</sup> Pierre Semengué , l'armée dans la lutte contre la "rébellion"...Octobre 1967.

<sup>4</sup> En conscientisant la population ; à travers les campagnes de propagande anti rébellion furent entreprises par les populations dans les zones concernées ; en même temps l'utilisation des tracts ont été d'un grand apport.

<sup>5</sup> Entretien avec Maurice Teukam , ancien garde civique âgé de 83 ans à Batcham.

<sup>6</sup> La sûreté nationale, Force Civique de maintien de l'ordre, conférence donnée par le Directeur de la sûreté

derniers étaient des forces supplétives mis sur pied par l'administration pour aider les forces de maintien de l'ordre à combattre la rébellion. Ils sont similaires aux harkis utilisés par l'armée Française pour combattre la rébellion algérienne). Outre ces échanges bénéfiques entre la Police et les forces militaires, les actions de la police et de la gendarmerie dans la lutte contre l'insécurité au Cameroun ne sont pas à négliger.

### **Les échanges police-gendarmerie**

Les échanges entre la Police et la Gendarmerie n'ont pas toujours été harmonieux. Toutefois, l'intervention de l'administration qui imposait une franche collaboration des forces de maintien de l'ordre va contraindre ces derniers à agir ensemble dans le processus de lutte contre l'insécurité au Cameroun<sup>1</sup> des années 1960-1971.

Appuyée sur les missions principales de renseignements, la Police qui avait pour base les zones urbaines, recueillait des renseignements qu'elle donnait aux forces de gendarmerie qui, suivant leur objectif de départ assuraient l'ordre et exécutaient la loi à la fois de manière préventive et répressive sur toute l'étendue du territoire<sup>2</sup>. Dans les années 1965, les structures de la gendarmerie et celles de l'armée collaborent pour enrayer le climat d'insécurité au Cameroun<sup>3</sup>.

En collaboration avec les services de renseignement du SEDOC, les Brigades de renseignement et les pelotons d'intervention immédiate permirent d'enregistrer les résultats suivants selon le délégué Général à la gendarmerie nationale :

- 266 insurgés abattus en 1960 et 149 prisonniers ;

- 194 tués dont 38 prisonniers en 1961<sup>4</sup>.

Au regard de la collaboration entre les forces de maintien de l'ordre mise en place par le Gouvernement postcolonial, l'union de ces forces a favorisé deux aspects ; l'un préventif se résumant dans l'édification d'un réseau solide de renseignements et d'interpellations, et l'autre répressif, faisant appel aux méthodes interrogatoires les plus inhumaines. Cette collaboration a dans une certaine mesure permis d'atténuer l'insécurité dans les zones troubles<sup>5</sup>.

En dehors de cette collaboration multiforme, l'apport des services extérieurs de Police dans le soutien de la Police interne n'a pas été moindre dans le processus de lutte contre l'insécurité dans certaines régions du Cameroun. Car jusqu'en 1964, la France disposait de deux bases militaires au Cameroun, Douala et Koutaba, qui abritaient le 17ème bataillon d'infanterie de marine pour aider les forces de sécurité camerounaises à combattre la rébellion.

Ainsi dès 1960, précisément le 13 Novembre, le premier accord d'assistance technique fut-il signé entre le Cameroun et la France<sup>6</sup>. Par cet accord, il s'agissait pour la France d'assurer la sécurité du territoire camerounais placé d'une certaine manière sous la « menace terroriste ».

La politique de coopération se traduit concrètement par la mise en place de la Mission Militaire Française au Cameroun (MMFC)<sup>7</sup>. Selon Christian Gervais Mounkam, les effectifs de la mission suivant la convention furent fixés par un accord entre le Gouvernement de la République Française et celui de la République du Cameroun. En appui aux forces de sécurité camerounaises, la France mit sur pied une mission militaire française dont les orientations étaient l'encadrement, la formation, le conseil et l'équipement de ces jeunes

---

fédérale le 07 octobre 1947 aux stagiaires de force de l'ordre P.3.

<sup>1</sup> Pour plus d'informations, consulter APO, 1AA 158, Cameroun réunification 1960, Apo 1AA7 in Ouest terrorisme éradication, 1960, ANY VT 1/14, Terrorisme 1960-1965.

<sup>2</sup> APO 1AA, Police, activités, 1962-1966, "Compte rendu d'opération "

<sup>3</sup> Badiyana Mouko, "L'Armée camerounaise de 1959 à 1970, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2002, P.26"

---

<sup>4</sup> Any, APA, 11310, Sûreté, Renseignement généraux, 1960-1961.

<sup>5</sup> Ibid

<sup>6</sup> VT Livine, *Le Cameroun*, T2, Paris, nouveaux horizons, 1970, P.177.

<sup>7</sup> C'est sans doute en application de ces accords que les troupes françaises ont été engagées aux côtés des forces armées camerounaises entre 1958 et 1964. Pour pacifier les pays bassa et bamiléké où la branche armée de l'UPC, l'ALNK opposa une résistance farouche au régime Ahmadou Ahidjo soutenu par Paris.

forces de sécurité. A la veille de l'indépendance, la France adopta un programme dénommé « plan raisonnable » qui consista à former des forces de sécurité africaines calquées sur le modèle Français. Le Cameroun a été le premier pays d'Afrique francophone sur qui la France a appliqué ce projet.<sup>1</sup> Pour ce qui est de la police en particulier, dans le cadre des conventions signées entre la France et le Cameroun, de nombreux policiers suivirent des stages de recyclage dans des hautes institutions de Paris. Les structures de police furent aussi dotées d'un matériel performant ainsi que d'un équipement nécessaire à la consolidation de ses services<sup>2</sup>.

Outre cette collaboration qui a été d'un apport important dans les missions de police dans la lutte contre les différentes formes d'insécurité au Cameroun, le rôle ou l'appui de l'Etat n'a pas été des moindres. En effet afin de bien mener cette lutte, l'administration initia une série de réformes visant à rétablir l'ordre sur le territoire. Comme première initiative, elle mit sur pied des groupes d'auto-défense<sup>3</sup>. Avec l'appui de la police et des autorités traditionnelles, cette organisation contribua à limiter les zones d'insécurité dans certains villages à prédominance "rebelle".

L'administration créa la garde civique et une force supplétive de jeunes Camerounais de préférence originaires des régions cibles pour faciliter les opérations de police dans la lutte contre l'insécurité. Ces derniers avaient pour mission de « ramener dans la société » au moyen de l'éducation politique les "terroristes" ou auteurs de troubles<sup>4</sup>. Ces moyens étaient entre autres : la propagande et l'action psychologique qui étaient des techniques de l'armée Française utilisées en Algérie pour ramener les rebelles en « droit chemin ».

Sur le plan juridique, l'administration renforça l'appareil judiciaire, en construisant de nombreux tribunaux sur l'ensemble du territoire, ce qui permit de rendre compte à l'administration de l'évolution

de la lutte sur le terrain et surtout de juger chacun en fonction des charges qui lui étaient reprochées.

La police occupait une place très importante, protégée par la Présidence de la république dont elle dépendait directement<sup>5</sup>. Sous l'égide de l'administration elle exerça à cet effet un pouvoir autonome redoutable et redouté. A travers les services de renseignements généraux de la sûreté, et les denses réseaux d'indicateurs du SEDOC devenu DIRDOC (Direction Générale des études et de la Documentation) en 1969, puis CND (Centre National de Documentation) à partir de 1975 la chasse à la subversion menée par ces structures déclina la violence policière<sup>6</sup>. Des officiers de la Brigade mixte mobile, annexe du SEDOC, comme des camps d'internement de Tcholiré, de Yoko, de Mokolo et de Mantoum furent d'un apport incommensurable contre les "rebelles".

Sur la même lancée, l'administration alloua à la police une somme d'une valeur de 10 milliards de Francs CFA destinée à l'achat du matériel et au désintéressement des potentiels informateurs de la police. En 1965, ce montant avoisinait en moyenne deux milliards cinq cent sept mille six cent vingt-cinq Francs (2.507625) CFA. En 1966, il ne fut recouvré dans les fonds alloués aux efforts de guerre que quatre-vingt mille huit cent Francs (80.800) CFA<sup>7</sup> il est vrai que nos recherches n'ont pas pu nous révéler le budget des années 1969 à 1971, mais il n'en demeure pas moins vrai comme le confirment de manière unanime les commissaires, Missomba, Léon Etota, Minbo Medjo et les Délégués à la sûreté Nationale (P.Pondi et Mbarga Nguélé) que : « Les efforts de coopération tant technique que financière entrepris par l'administration envers l'extérieur ont permis dans une large mesure de lutter contre l'insécurité au Cameroun<sup>8</sup> des années 1960 à 1971. »

En s'appuyant sur le modèle colonial, l'administration post coloniale a favorisé la construction de camps de regroupements nés de l'expérience de la France en Indochine et en

<sup>1</sup> Christian Gervais Mounkam, "La Gendarmerie au Cameroun...", Thèse de Doctorat Ph/D en Histoire, Université de Yaoundé I, PP.12 et 270.

<sup>2</sup> Thomas Deltombe et al, *Kamerun ; une guerre cachée aux origines de la Françafrique 1948-1971*, la découverte, 2011, P.506.

<sup>3</sup> Paul Pondi, *La police au Cameroun...* P.98

<sup>4</sup> Sekni Njonkou, « La garde civique nationale de l'ouest : 1960-1971 », mémoire de DIPES II, Université de Yaoundé I, 1958, P.24.

<sup>5</sup> Any 1AA 489, Défense nationale, organisation, instruction présidentielle 1964-1968.

<sup>6</sup> Any-1AC17, Police rapport annuel et correspondance concernant le corps de la police, 1960-1968.

<sup>7</sup> Philippe Gaillard, *Le Cameroun*, Tome II, P.62.

<sup>8</sup> Entretien avec les commissaires à la retraites et Délégués Général çà la Sûreté Nationale : Missomba, Léon Etota, Minbo Medjo, P.Pondi et Mbarga Nguélé.



Algérie.<sup>1</sup> Il fallait par tous les moyens protéger les populations des attaques "rebelles".

### **Faiblesses et regard critique sur les méthodes de la police.**

---

Dès 1960, existent dans la police camerounaise un certain nombre de problèmes liés à la faiblesse de la structuration, la mauvaise connaissance de la déontologie policière et la faiblesse des effectifs et des moyens. La faiblesse des structures est conséquente à la dépendance de la Police vis à vis de l'administration et de la gendarmerie. Notons que pendant une vingtaine d'années, les policiers recurent une formation militaire au CIFAN (Centre d'instruction des forces armées de N'Gaoundéré). Ce n'est qu'à partir de 1970 que le Centre d'Instruction et d'Application de la police fut créée à Mutenguéné.

De même, l'ignorance de la déontologie policière<sup>2</sup> était préjudiciable aux missions de police. On y observait, suite à cette faiblesse, des écarts de comportement incompatibles avec l'exigence de probité que l'on attendait du policier. Ajoutée à cela, la faiblesse des effectifs dans ses les rangs, ne rendait pas facile les interventions de la police. Néanmoins, cette situation va connaître une nette amélioration à partir des indépendances avec la mise sur pied de structures de formations adaptées et appropriées à la formation des policiers.

Outre les faiblesses observées au sein de la police, il faudrait aussi souligner que les interventions de celle -ci dans la lutte contre l'insécurité au Cameroun ont été marquées par des actions macabres qui ont suscité moult critiques de la part non seulement de l'administration elle-même, mais également de la population<sup>3</sup>.

Certain rapports de l'action répressive des commissariats de sécurité publique ont fait l'objet

de plusieurs interpellations de la part de la Direction de Sûreté. Ce qui a provoqué des rappels à l'ordre de ces commissariats. Par exemple, la note de service N°183S/PS signée du Directeur de la Sûreté générale le 20 Juin 1960 qui mettait en garde les responsables des commissariats contre les abus à l'endroit des détenus<sup>4</sup>. L'administration par la même même note mettait également en garde la police contre les actes de violence sur les populations. Car la police perpétrait des "meurtres", des viols, des sévices corporels de plusieurs ordres. L'éveil du 08 Aout 1962, de Guillaume Bagal fait d'ailleurs état de cette situation lorsqu'il écrit :

*« La police au Cameroun, c'est la terreur [...] des arrestations arbitraires sans ordre sont devenues une pratique générale. Toutes ces provocations sont suivies ou vont de pairs avec la honteuse pratique d'extractions, des arrestations, des matraquages sont souvent entrepris par les policiers »<sup>5</sup>.*

La police, dans la lutte contre l'insécurité au Cameroun a aussi intimidé et causé un traumatisme psychologique chez les populations, par les assassinats suivis de l'exposition des têtes coupées des victimes sur la place publique ; entraînant au sein de la population de profondes meurtrissures<sup>6</sup>. Le tableau et la figure joints en sont les récapitulatifs. Ce sondage permet de montrer le nombre de victimes dans les zones concernées par la rébellion. Et bien que le nombre de décès ne soit pas équitable dans les zones concernées, il n'en demeure pas moins vrai que de nombreuses personnes perdirent leur vie au cours de cette lutte. En dépit de nos investigations sur ces lieux, il nous a été impossible d'avoir un chiffre ne serait-ce qu'approximatif du nombre d'hommes tués dans les locaux abritant les « rebelles »

---

<sup>1</sup> ANY 1AC 17, Police, rapport annuel et correspondance du corps de police, 1960-1971.

<sup>2</sup> Le policier indigène ignorait le travail du policier et les règlements de la police. Il se livrait parfois à des exactions préjudiciables à l'image de la police .Cf ANY, 1AC500, sureté.

<sup>3</sup> Il s'agit du traitement infligé aux populations par la police. Cette dernière pratiquait des corrections inhumaines pour ramener à l'ordre ceux qu'elle considérait comme "trublions"

---

<sup>4</sup> ANY, APA 11310, Incident de Douala en Juillet 1949 agissements de la police.

<sup>5</sup> Extrait de *réveil* du 8 Août 1962 cf. ANY.

APA 113m, incident de Douala. Agissement de la Police

<sup>6</sup> Entretien avec Makamta Marie Anne, âgée de 83 ans, le 2juin 2019 à Dschang.

**PHOTO DES TETES COUPEES DE QUELQUES MAQUISARDS**

---



*Source*: Thomas Deltombe et al. *Kamerun ! Une guerre cachée aux origines de la Francafrique 1948-1971*, Paris, La Découverte, 2011, p. 60.

---

**TABLEAU IV : RECAPITULATIF DES DECES ORCHESTRES PAR LA POLICE PAR DEPARTEMENT.**

<b>Bamboutos</b>	<b>75</b>	<b>60</b>
Ndé	30	25
Mifi	80	entre 78 et 99
Haut-nkam	40	35
Moungo	65	60

*Source*: Tableau réalisé par nous à partir des informations recueillies sur le terrain et aux archives Nationale de Yaoundé (APO, 1AA 128, «rébellion», éradication, 1960, APO, 1AA 173 Menoua (département), terrorisme, 1960 – 1971.

---

Nous pouvons affirmer au vu des témoignages recueillis et à la lecture de certains documents que les victimes de la lutte armée au Cameroun peuvent être évaluées à près de dix milles hommes<sup>1</sup>. La lutte armée a aussi entraîné des dégâts psychologiques nombreux et un exode rural important.

---

<sup>1</sup> Messmin Kanguelieu, *la «rébellion armée à l'ouest-Cameroun 1955-1971 : contribution à l'étude du nationalisme Camerounais*, Yaoundé, Edition Saint-Sir, 2003. PP.176-177.

Bref, pour venir à bout de l'insécurité dans l'ensemble du territoire au cours des années 1960 à 1971, la police a utilisé de nombreuses méthodes. Et, même si l'on note une légère exagération de la part des insurgés dans les méthodes utilisées par la police, il n'en demeure pas moins vrai selon la version officielle que des débordements avaient été remarqués dans les actions de la police dans la lutte contre l'insécurité au Cameroun<sup>1</sup>. Et s'il est vrai que de nos jours, les techniques de police dans la répression n'ont pas connu de grands changements, il serait important de réfléchir sur les méthodes préventives qui seraient plus efficaces.

### **Conclusion**

L'insécurité qui régnait déjà au Cameroun lors de son accès à l'indépendance à cause de l'insurrection de l'UPC, ne fut jugulée qu'avec l'exécution de Ouandié Ernest son dernier chef historique. Au cours de cette période, des réformes importantes avaient été entreprises pour faire de la police un

corps efficace, collaborant étroitement avec les autres forces de maintien de l'ordre. L'insurrection vaincue, les autorités camerounaises, afin de stabiliser et de pérenniser leur pouvoir, confièrent de nouvelles missions à la police telles que : traquer les opposants aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur, instiller la peur dans la population grâce aux organes chargés du renseignement et de la répression, amener les camerounais à adhérer à la mystique de la discipline, gage d'un fonctionnement harmonieux du pays. Cette chape de plomb permit à Ahmadou Ahidjo de régner sans partage sur le Cameroun pendant vingt cinq ans.

Toutefois, nous pouvons dire que bien qu'ayant atteint les objectifs escomptés par l'administration, il serait impérieux pour les organismes de défense de maintien de l'ordre et de l'intégrité sociale de réviser leurs méthodes et leurs techniques de répressions contre les insurrections et les soulèvements de différents ordres sur l'ensemble du territoire du Cameroun.

---

<sup>1</sup> F. Fenkam, *Les révélations de Jean Fochivé*, le chef de la police politique des présidents Ahidjo et Biya, Paris, Minci, 2003. P.50.